



 PARTENARIAT
CANADIEN pour
l'AGRICULTURE
Innover. Croître. Prospérer.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TERRES DU GOUVERNEMENT DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Programmes



Agriculture
et Terres

Canada 

Ministère de l'Agriculture et des Terres de l'Î.-P.-É.
Programmes du Partenariat canadien pour l'agriculture

©2020 Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, représenté par le
ministre de l'Agriculture et des Terres
Préparé par : Section des politiques, ministère de l'Agriculture et des Terres

Imprimé à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, Canada
Ministère de l'Agriculture et des Terres
11, rue Kent, 5^e étage, immeuble Jones
Date de publication : 2020
Dossier : 2465-15-C3-02
À jour en date du 12 août 2020

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Objectifs stratégiques généraux du cadre du PCA.....	3
Diversité et inclusion.....	4
Évaluation et contrôle	4
Résultat du PCA : Accroître la capacité concurrentielle, la productivité et la rentabilité	5
Programme de recherche et d'innovation en agriculture	5
Programme de croissance stratégique de l'industrie.....	6
Programme de développement du secteur biologique	7
Résultat du PCA : Accroître la durabilité environnementale.....	9
Programme de diversification des modes d'occupation des sols	9
Programme de développement des cultures vivaces	9
Programme de gérance en agriculture	10
Résultat du PCA : Élargir les marchés nationaux et internationaux	12
Programme de sécurité alimentaire des collectivités et de sensibilisation à l'agriculture	12
Programme de développement des marchés et des produits	13
Programme de développement des entreprises.....	14
Programme de relève agricole.....	15
Résultat du PCA : Améliorer l'anticipation des risques, leur atténuation et la réaction.....	16
Programme des systèmes d'assurance.....	16
Renseignements pour joindre les programmes du PCA.....	20

INTRODUCTION

Le Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA) énonce les priorités en matière de politiques et de programmes pour l'industrie agricole du Canada. Le PCA est une initiative quinquennale (2018-2023) entre Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Il représente un investissement de 3 milliards de dollars dans le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. Le PCA remplace l'initiative Cultivons l'avenir 2 (2013-2018).

À partir des enseignements tirés de précédentes initiatives, de commentaires recueillis dans le cadre d'une évaluation stratégique des programmes¹ de Cultivons l'avenir, de séances de consultation avec l'industrie², de réunions avec les parties prenantes², et d'un sondage² public en ligne, le ministère a mis au point un ensemble de programmes du PAC cohérents, fondés sur les données probantes et dotés d'objectifs stratégiques et de domaines prioritaires précis en vue de soutenir le secteur agricole de l'Î.-P.-É.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES GÉNÉRAUX DU CADRE DU PCA

Dans le cadre du PCA, le ministère offre une série de programmes venant en appui au secteur agricole de l'Î.-P.-É. afin d'atteindre les résultats du PCA suivants :

- Accroître la capacité concurrentielle, la productivité et la rentabilité
- Accroître la durabilité environnementale
- Élargir les marchés nationaux et internationaux
- Améliorer l'anticipation des risques, leur atténuation et la réaction

Le ministère vient en appui au secteur dans la réalisation des résultats du PCA en se concentrant sur les domaines prioritaires du PAC, notamment :

- Marchés et commerce
- Science, recherche et innovation
- Gestion des risques
- Durabilité écologique et changement climatique
- Transformation agricole et agroalimentaire à valeur ajoutée
- Confiance du public

¹ Pour consulter l'évaluation stratégique des programmes de gestion des risques non liés à l'entreprise de Cultivons l'avenir 2 du ministère de l'Agriculture et des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard : www.princeedwardisland.ca/CAP.

² Pour consulter le rapport des consultations *Ce qu'on nous a dit* : www.princeedwardisland.ca/CAP.

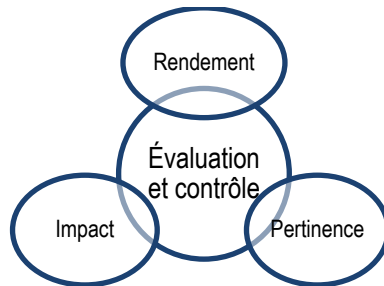
DIVERSITÉ ET INCLUSION

Les programmes du PCA sont offerts à tous les Canadiens qui y sont admissibles. Aux termes de l'accord-cadre multilatéral du Partenariat canadien pour l'agriculture¹, le ministère s'est engagé à veiller à ce que ses programmes soient offerts à tous les Canadiens qui sont admissibles à y prendre part. Dans toute la mesure du possible, les besoins des groupes sous-représentés, notamment les peuples autochtones, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, ont été pris en considération au cours de l'élaboration des programmes. Le ministère continuera d'évaluer l'incidence de ses politiques et programmes sur les groupes sous-représentés.

De plus, comme il est énoncé dans le document *Initiatives en matière d'égalité des genres, de diversité et d'inclusion – Rapport et plan du ministère de l'Agriculture et des Pêches de l'Î.-P.-É.*², le ministère a le mandat d'appréhender l'incidence de ses programmes à l'égard des questions d'égalité des genres, de diversité et d'inclusion en entreprenant une analyse complète de ses programmes axée sur le genre et la diversité, ce qui consiste notamment à inclure de façon constructive les peuples autochtones dans l'élaboration de ses programmes.

ÉVALUATION ET CONTRÔLE

On prévoit une évaluation complète de l'éventail des programmes ministériels du PCA afin d'assurer l'atteinte des objectifs et des résultats, et d'évaluer leur potentiel de renouvellement. Les indicateurs de programmes sont recueillis et communiqués de manière continue pour comprendre leur rendement, leur pertinence et leur impact.



¹ Accord-cadre multilatéral du Partenariat canadien pour l'agriculture (2018-2023)

² *Initiatives en matière d'égalité des genres, de diversité et d'inclusion – Rapport et plan du ministère de l'Agriculture et des Pêches de l'Î.-P.-É.* (2018-2020).

PROGRAMMES DU PARTENARIAT CANADIEN POUR L'AGRICULTURE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TERRES DE L'Î.-P.-É.

Résultat du PCA : Accroître la capacité concurrentielle, la productivité et la rentabilité

- i. Programme de recherche et d'innovation en agriculture
 - a. Sous-programme pour la recherche appliquée
 - b. Sous-programme pour les technologies novatrices
 - c. Sous-programme pour la coordination de la recherche sur l'industrie
 - d. Sous-programme pour l'utilisation de la technologie et de la science
- ii. Programme de croissance stratégique de l'industrie
- iii. Programme de développement du secteur biologique

Programme de recherche et d'innovation en agriculture

Politique du programme : Soutien au secteur pour en consolider la capacité, en améliorer la productivité et accélérer la commercialisation de produits avec des attributs nouveaux et améliorés, et pour accroître la capacité concurrentielle, la productivité et la rentabilité améliorée.

Résultat du PCA : Accroître la capacité concurrentielle, la productivité et la rentabilité.

Domaine prioritaire du PCA : Science, recherche et innovation.

Le Programme de recherche et d'innovation en agriculture vient en appui à des projets de recherche, d'innovation et d'utilisation à l'échelle de la ferme qui ont pour but d'accroître la capacité concurrentielle, la productivité et la rentabilité du secteur agricole de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Programme de recherche et d'innovation en agriculture est composé de quatre sous-programmes :

- I. Le **Sous-programme pour la recherche appliquée** a pour but de soutenir la conduite de travaux de recherche appliquée à court terme, lesquels donneront lieu à des retombées économiques pour le secteur de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard.

- II. Le **Sous-programme pour les technologies novatrices** a pour but de soutenir la mise en œuvre de technologies de pointe, susceptibles de présenter des risques élevés, et premières en leur genre pour la province ou la région, notamment la diversification des cultures et de l'élevage à la ferme.
- III. Le **Sous-programme pour la coordination de la recherche sur l'industrie** a pour but de soutenir les groupes agricoles et les organismes de l'industrie afin de mettre en œuvre des activités liées à la coordination de la recherche pour leur secteur.
- IV. Le **Sous-programme pour l'utilisation de la technologie et de la science** a pour but de soutenir l'adoption et la mise en œuvre de pratiques exemplaires, de nouvelles technologies et de processus afin d'améliorer l'efficacité et les marges bénéficiaires.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le responsable de l'information pour le Programme de recherche et d'innovation en agriculture par téléphone au 902-368-4880 ou par courriel à ARIP@gov.pe.ca. Pour les lignes directrices complètes du programme : www.princeedwardisland.ca/CAP.

Programme de croissance stratégique de l'industrie

Politique du programme : Soutien aux actions ciblées en vue de favoriser la croissance, la capacité concurrentielle et les capacités du secteur pour accroître la capacité concurrentielle, la productivité et la rentabilité.

Résultat du PCA : Accroître la capacité concurrentielle, la productivité et la rentabilité.

Domaine prioritaire du PCA : Transformation agricole et agroalimentaire à valeur ajoutée.

Le Programme de croissance stratégique de l'industrie a pour but d'accroître la capacité concurrentielle, la productivité et la rentabilité du secteur de l'agriculture au moyen d'un effort concerté visant à accélérer le développement et la commercialisation réussie de produits alimentaires de l'Î.-P.-É. Ce programme est essentiellement axé sur des projets qui contribueront à augmenter la capacité concurrentielle, la productivité et la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire de l'Î.-P.-É. par la définition, la création ou le maintien de possibilités en matière de développement des marchés et d'innovation; le développement de la chaîne de valeur; et l'établissement de relations stratégiques. La priorité est accordée aux projets globaux dont les résultats comportent de grandes retombées sectorielles ou industrielles.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le responsable de l'information pour le Programme de croissance stratégique de l'industrie par téléphone au 902-368-4880 ou par courriel à SIGI@gov.pe.ca. Pour les lignes directrices complètes du programme : www.princeedwardisland.ca/CAP.

Programme de développement du secteur biologique

Politique du programme : Soutien aux actions ciblées en vue de favoriser la croissance, la capacité concurrentielle et les capacités du secteur pour accroître la capacité concurrentielle, la productivité et la rentabilité.

Résultat du PCA : Accroître la capacité concurrentielle, la productivité et la rentabilité.

Domaine prioritaire du PCA : Transformation agricole et agroalimentaire à valeur ajoutée.

Le Programme de développement du secteur biologique a pour but de soutenir le secteur de l'agriculture biologique de l'Î.-P.-É. en fournissant une aide stratégique dans le cadre de projets qui contribueront à accroître la capacité concurrentielle, la productivité et la rentabilité du secteur.

Le Programme de développement du secteur biologique est composé de quatre sous-programmes :

- I. Le **Sous-programme pour l'augmentation de la compétitivité sur les marchés** a pour but d'aider les producteurs et transformateurs à prendre une plus grande part du marché des produits biologiques certifiés afin d'accroître leur rentabilité.
- II. Le **Sous-programme pour l'équipement spécialisé** a pour but de soutenir les producteurs de produits biologiques dans l'acquisition d'équipement qui contribuera à la mise en œuvre de pratiques de gestion des parasites et de fertilisation des sols, lesquelles permettront d'améliorer l'efficacité et la capacité concurrentielle des fermes biologiques.
- III. Le **Sous-programme de création de terres biologiques certifiées** a pour but de soutenir les producteurs dans l'atténuation des risques associés à la création de terres biologiques certifiées à partir de terres agricoles conventionnelles.
- IV. Le **Sous-programme de mise en œuvre d'initiatives stratégiques** a pour but de soutenir les activités permettant aux organisations qui représentent

les parties prenantes du secteur biologique de l'Île-du-Prince-Édouard d'élaborer et de coordonner des projets qui contribueront à accroître la capacité stratégique du secteur.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le responsable de l'information pour le Programme de développement du secteur biologique par téléphone au 902-368-4880 ou par courriel à organic@gov.pe.ca.

Résultat du PCA : Accroître la durabilité environnementale

- i. Programmes de diversification des modes d'occupation des sols
- ii. Programme de développement des cultures vivaces
- iii. Programme de gérance en agriculture
 - a. Sous-programme pour les pratiques de gestion bénéfiques
 - b. Sous-programme pour l'innovation en matière de technologies propres de l'Î.-P.-É.

Programme de diversification des modes d'occupation des sols

Politique du programme : Soutien à la croissance propre du secteur et aux progrès à l'égard de la durabilité de l'environnement, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci, pour contribuer à accroître la durabilité environnementale dans son ensemble.

Résultat du PCA : Accroître la durabilité environnementale.

Domaine prioritaire du PCA : Durabilité écologique et changement climatique.

Le Programme de diversification des modes d'occupation des sols est conçu pour accroître la durabilité environnementale au moyen d'incitatifs financiers offerts aux propriétaires de terres agricoles dans le but de mettre en place ou de maintenir des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) sur les terres agricoles ou de retirer de la production agricole des terres écologiquement vulnérables. Le point de mire du programme consiste à prévenir l'érosion des sols et l'envasement des cours d'eau et des zones humides, à améliorer la qualité de l'eau et à mettre en valeur l'habitat faunique au-delà de ce qui est déjà couvert par les règlements de l'Î.-P.-É. sur les pratiques agricoles.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le responsable de l'information pour le Programme de diversification des modes d'occupation des sols par téléphone au 902-368-4880 ou par courriel à ALUS@gov.pe.ca. Pour les lignes directrices complètes du programme : www.princeedwardisland.ca/CAP.

Programme de développement des cultures vivaces

Politique du programme : Soutien à la croissance propre du secteur et aux progrès à l'égard de la durabilité de l'environnement, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci, ce qui contribuera à

accroître la durabilité environnementale dans son ensemble.

Résultat du PCA : Accroître la durabilité environnementale.

Domaine prioritaire du PCA : Durabilité écologique et changement climatique.

Le Programme de développement des cultures vivaces a pour but d'accroître la viabilité environnementale du secteur agricole de l'Île-du-Prince-Édouard. En règle générale, on considère que les cultures vivaces offrent d'importants avantages écologiques et économiques comparativement aux cultures d'espèces annuelles. Les cultures vivaces peuvent accroître la teneur en carbone dans les sols et réduire la contamination des cours d'eau et des zones humides grâce au contrôle de l'érosion, à l'efficacité de l'utilisation de l'eau et à l'efficacité du cycle des nutriments. Le programme vient en appui à l'établissement de nouveaux systèmes de culture et à l'amélioration des systèmes existants au moyen de l'utilisation d'avancées technologiques et de l'amélioration de pratiques d'entreposage et de production. Les demandes seront évaluées à la lumière de leur capacité à favoriser des retombées à la fois écologiques et économiques.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le responsable de l'information pour le Programme de développement des cultures vivaces par téléphone au 902-368-4880 ou par courriel à perennialcrop@gov.pe.ca. Pour les lignes directrices complètes du programme : www.princeedwardisland.ca/CAP.

Programme de gérance en agriculture

Politique du programme : Soutien à la croissance propre du secteur et aux progrès à l'égard de la durabilité de l'environnement, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci, ce qui contribuera à accroître la durabilité environnementale dans son ensemble.

Résultat du PCA : Accroître la durabilité environnementale.

Domaine prioritaire du PCA : Durabilité écologique et changement climatique.

Le Programme de gérance en agriculture est un ensemble d'initiatives conçues pour accroître la durabilité environnementale, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci en fournissant un soutien technique et financier pour encourager les producteurs à mettre volontairement en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques (PGB). Ces activités sont, notamment, les suivantes : conservation des sols, projets liés à la santé des sols, gestion des

nutriments, lutte antiparasitaire intégrée, gestion riveraine, qualité de l'eau, utilisation rationnelle des ressources en eau, efficacité énergétique, et entreposage à la ferme. Le programme vient en appui aux activités de protection environnementale et favorise l'utilisation durable des ressources naturelles dans le cadre de deux sous-programmes :

- I. Le **Sous-programme de pratiques de gestion bénéfiques** soutient la mise en œuvre de PGB selon le principe du partage des frais ou sur la base d'un financement par acre.
- II. Le **Sous-programme pour l'innovation en matière de technologies propres de l'Î.-P.-É.** favorise l'adoption de technologies propres, lesquelles ont un effet manifeste sur la réduction de l'impact environnemental du secteur agricole.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le responsable de l'information pour le Programme de gérance en agriculture par téléphone au 902-368-4880 ou par courriel à agstewardship@gov.pe.ca. Pour les lignes directrices complètes du programme : www.princeedwardisland.ca/CAP.

Résultat du PCA : Élargir les marchés nationaux et internationaux

- i. Programme de sécurité alimentaire des collectivités et de sensibilisation à l'agriculture
 - a. Sous-programme pour la sécurité alimentaire des collectivités
 - b. Sous-programme de sensibilisation à l'agriculture
- ii. Programme de développement des marchés et des produits
- iii. Programme de développement des entreprises
- iv. Programme de relève agricole

Programme de sécurité alimentaire des collectivités et de sensibilisation à l'agriculture

Politique du programme : Soutien au secteur en vue de maintenir et d'améliorer efficacement l'accès aux marchés locaux et de tirer parti des débouchés commerciaux afin d'élargir les marchés nationaux.

Résultat du PCA : Élargir les marchés nationaux et internationaux.

Domaine prioritaire du PCA : Marchés et commerce

Le Programme de sécurité alimentaire des collectivités et de sensibilisation à l'agriculture est conçu pour soutenir l'expansion des marchés locaux tout en appuyant les objectifs liés à la sécurité alimentaire des collectivités, particulièrement par un accès accru aux aliments locaux abordables et l'amélioration de la santé et de la salubrité des aliments. Le programme est axé sur le renforcement des systèmes alimentaires locaux grâce à des activités d'éducation et de sensibilisation menées par les communautés, notamment :

- Établir des liens entre les agriculteurs et les consommateurs;
- Promouvoir une bonne nutrition et des choix alimentaires sains;
- Renforcer l'autonomie et la collaboration communautaires;
- Accroître la fierté et la joie de cultiver, préparer et manger des aliments;
- Renforcer la capacité des personnes à créer des changements par l'éducation et la responsabilisation;
- Créer des partenariats et des réseaux multisectoriels qui favorisent la sécurité alimentaire des collectivités.

Le Programme de sécurité alimentaire des collectivités et de sensibilisation à l'agriculture est composé de deux sous-programmes :

- i. Le **Sous-programme pour la sécurité alimentaire des collectivités** a pour but de favoriser le développement entrepreneurial, la planification et

les partenariats de sensibilisation du public entre les organismes communautaires, le gouvernement et le secteur qui appuient explicitement les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard dans l'établissement de régimes alimentaires sûrs, culturellement acceptables et nutritifs au moyen d'un système alimentaire local renouvelable qui maximise l'autosuffisance communautaire.

- ii. Le principal objectif du **Sous-programme de sensibilisation à l'agriculture** consiste à présenter le portrait de l'agriculture à l'Île-du-Prince-Édouard aux jeunes et au grand public insulaire au moyen d'activités et d'événements de promotion de l'agriculture. De plus, le programme permet de développer et d'améliorer le leadership, les entreprises agricoles et les compétences techniques, et d'encourager la participation des jeunes en régions rurales à des conférences et événements spéciaux de façon à accroître leurs connaissances au sujet de l'agriculture.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le responsable de l'information pour le Programme de sécurité alimentaire des collectivités et de sensibilisation à l'agriculture par téléphone au 902-368-4880 ou par courriel à CFSAA@gov.pe.ca. Pour les lignes directrices complètes du programme : www.princeedwardisland.ca/CAP.

Programme de développement des marchés et des produits

Politique du programme : Soutien à des activités ciblées d'accès aux marchés et de développement des marchés, lesquelles viendront en appui à la croissance et à la capacité concurrentielle du secteur afin d'élargir les marchés nationaux et internationaux.

Résultat du PCA : Élargir les marchés nationaux et internationaux.

Domaine prioritaire du PCA : Marchés et commerce.

Le Programme de développement des marchés et des produits est conçu pour accroître la capacité concurrentielle nationale et internationale par le soutien des petits et moyens producteurs agricoles, des entreprises du secteur agroalimentaire, et des transformateurs du secteur agroalimentaire dans le but d'élargir leurs gammes de produits ou leurs marchés au moyen de ce qui suit :

- i. Projets de transformation agricole et agroalimentaire à valeur ajoutée
- ii. Activités de développement de marchés à l'Î.-P.-É. et dans le cadre de projets entre compétences.

Une considération spéciale est accordée aux projets favorisant l'adoption des connaissances et les technologies propres pour une innovation accrue. Ce programme répond aux besoins particuliers des petites et moyennes entreprises, plutôt qu'à la mise en œuvre de vastes initiatives stratégiques.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le responsable de l'information pour le Programme de développement des marchés et des produits par téléphone au 902-368-4880 ou par courriel à PMD@gov.pe.ca. Pour les lignes directrices complètes du programme : www.princeedwardisland.ca/CAP.

Programme de développement des entreprises

Politique du programme : Soutien au secteur en vue de maintenir et d'améliorer efficacement l'accès aux marchés et de tirer parti des débouchés commerciaux afin d'élargir les marchés nationaux et internationaux.

Résultat du PCA : Élargir les marchés nationaux et internationaux.

Domaine prioritaire du PCA : Marchés et commerce.

Le Programme de développement des entreprises a pour but de soutenir le secteur agricole en fournissant du financement pour des activités de formation professionnelle, de planification et de mise en œuvre d'une entreprise, de développement organisationnel, d'évaluation comparative et de gestion des risques, lesquelles permettront d'accroître les marchés nationaux et internationaux pour les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard et les entreprises du secteur agroalimentaire, de petite ou moyenne taille. Le programme favorise l'élaboration de saines pratiques commerciales et est conçu pour renforcer la capacité des producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard, des petites et moyennes entreprises et des organisations du secteur agroalimentaire afin de mieux comprendre et gérer leur rendement financier, réagir au changement et maximiser l'utilisation de solutions complètes de gestion des risques pour leurs exploitations agricoles.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le responsable de l'information pour le Programme de développement des entreprises par téléphone au 902-368-4880 ou par courriel à businessdevelopment@gov.pe.ca. Pour les lignes directrices complètes du programme : www.princeedwardisland.ca/CAP.

Programme de relève agricole

Politique du programme : Soutien au développement du capital humain du secteur agricole afin d'élargir les marchés nationaux et internationaux.

Résultat du PCA : Élargir les marchés nationaux et internationaux.

Domaine prioritaire du PCA : Marchés et commerce.

Le Programme de relève agricole appuie l'expansion de la capacité concurrentielle à l'échelle nationale et internationale en aidant les nouveaux agriculteurs à améliorer la probabilité qu'ils établissent ou maintiennent des entreprises agricoles commerciales rentables et durables. Dans le cadre de trois volets d'entrée, le programme vise à aider les nouveaux venus à déterminer et à prioriser leurs objectifs commerciaux et à cerner les compétences nécessaires en matière de planification, de gestion et de techniques pour atteindre leurs objectifs.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le responsable de l'information pour le Programme de relève agricole par téléphone au 902-368-4880 ou par courriel à futurefarmer@gov.pe.ca. Pour les lignes directrices complètes du programme : www.princeedwardisland.ca/CAP.

Résultat du PCA : Améliorer l'anticipation des risques, leur atténuation et la réaction.

- i. Programme des systèmes d'assurance

Programme des systèmes d'assurance

Politique du programme : Soutien au secteur pour coordonner et intégrer les activités de prévention, de préparation et de rétablissement, lesquelles contribueront à améliorer l'anticipation des risques, leur atténuation et la réponse à ceux-ci.

Résultat du PCA : Améliorer l'anticipation des risques, leur atténuation et la réaction.

Domaine prioritaire du PCA : Gestion des risques.

Le Programme de systèmes d'assurance a pour but d'améliorer l'anticipation des risques, leur atténuation et la manière de s'en prémunir en offrant une aide pour affronter les risques liés aux personnes, aux animaux et aux plantes au moyen d'approches axées sur les projets et les résultats.

Le Programme des systèmes d'assurance est composé de trois sous-programmes :

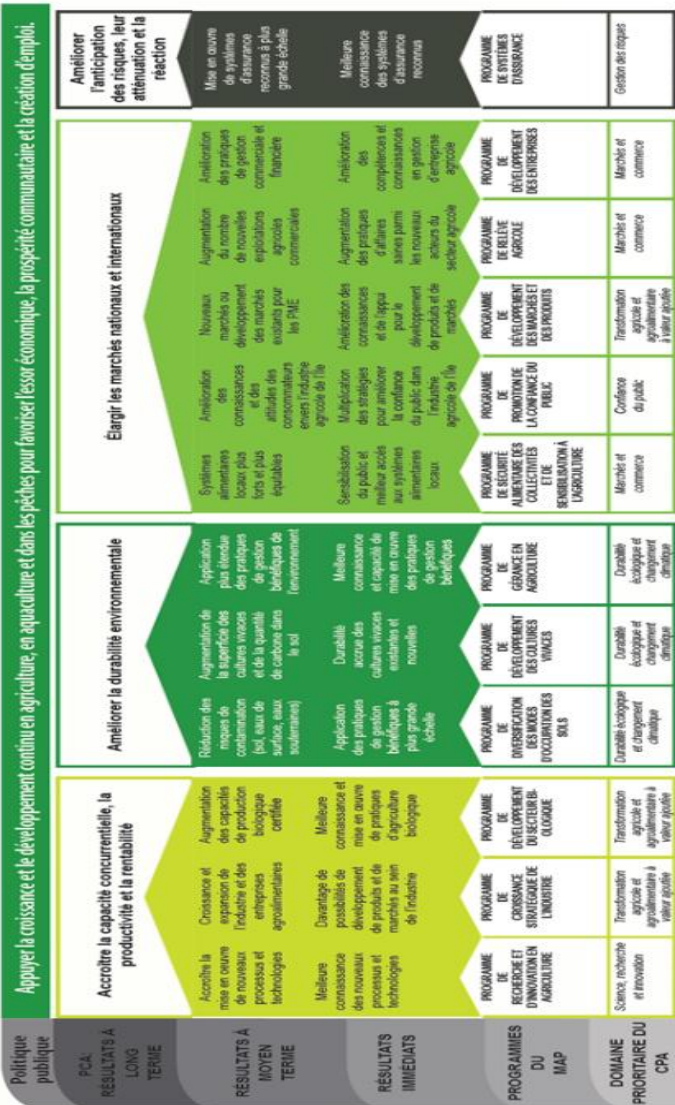
- I. Le **Sous-programme de systèmes d'assurance à la ferme** a pour but de fournir une aide pour les diverses activités menant à la mise en œuvre de systèmes reconnus d'assurance à la ferme. Ce sous-programme axé sur les projets s'adresse principalement aux groupes du secteur agricole. L'industrie fixera ses priorités et dirigera l'adoption par les producteurs de systèmes qui profitent à l'ensemble du secteur ou à une grande partie des producteurs du secteur.
- II. Le **Sous-programme de systèmes d'assurance en aval de la ferme** a pour but de fournir une aide dans la mise en œuvre de systèmes reconnus d'assurance dans les entreprises de transformation alimentaire ou les entreprises agroalimentaires en aval de la ferme. Ce sous-programme axé sur des projets cible les entreprises en aval de la ferme qui commercialisent ou modifient des produits agricoles bruts.
- III. Le **Sous-programme pour la surveillance et la gestion des urgences** a pour but de fournir un soutien à la planification de la surveillance et de la gestion des urgences.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le

responsable de l'information pour le Programme de systèmes d'assurance au 902-368-4880 ou par courriel à assurance@gov.pe.ca. Pour les lignes directrices complètes du programme : www.princeedwardisland.ca/CAP.

Notes

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES PÊCHES CADRE LOGIQUE DE POLITIQUE PUBLIQUE Programmes du Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA)



Ministère de l'Agriculture et des Terres Renseignements pour joindre les programmes du Partenariat canadien pour l'agriculture

Téléphone : 1-866-PEIFARM (734-3476)

Site Web : www.princeedwardisland.ca/CAP

Pour joindre les programmes par courriel

Programme de recherche et d'innovation en agriculture : ARIP@gov.pe.ca

Programme de gérance en agriculture : agstewardship@gov.pe.ca

Programme de diversification des modes d'occupation des sols : ALUS@gov.pe.ca

Programme des systèmes d'assurance : assurance@gov.pe.ca

Programme de développement des entreprises : businessdevelopment@gov.pe.ca

Programme de sécurité alimentaire des collectivités et de sensibilisation à l'agriculture :
CFSAA@gov.pe.ca

Programme de relève agricole : futurefarmer@gov.pe.ca

Programme de développement du secteur biologique : organic@gov.pe.ca

Programme de développement des cultures vivaces : perennialcrop@gov.pe.ca

Programme de développement des marchés et des produits : PMD@gov.pe.ca

Programme de croissance stratégique de l'industrie : SIGI@gov.pe.ca

